

SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA PLAINE DE PIERRELAYE-BESSANCOURT (SMAPP)

Comité syndical du 25 septembre 2026

SEANCE N°61

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°26-22

Objet : Modification des statuts du SMAPP

Le comité syndical, dûment convoqué le 18 septembre 2026, s'est réuni à 14h00 en séance publique, au Conseil départemental du Val d'Oise, à Cergy-Pontoise, sous la présidence de Philippe ROULEAU.

Nombre de membres : 21

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 13

Etaient présents :

Pour la Région Ile-de-France : Agnès RICARD-HIBON (suppléante de France-Lise VALIER)

Pour le Département du Val d'Oise : Philippe ROULEAU, Gérard LAMBERT-MOTTE, Véronique PELISSIER, Céline VILLECOURT, Pascal BERTOLINI

Pour les Communes et leurs groupements : Pierre-Edouard EON, Laurent LINQUETTE, Laurianne DUGLÉ-DANGUILHEN, Eric BOSC, Céline DA SILVA

Avaient donné pouvoir :

Pour la Région Ile-de-France : Nicole LANASPRE (pouvoir à Gérard ALMBERT-MOTTE)

Pour le Département du Val d'Oise : Laetitia BOISSEAU (pouvoir à Céline DA SILVA)

Pour les Communes et leurs groupements : -

Absents et excusés :

Pour la Région Ile-de-France : Xavier MELKI, Thibault HUMBERT, Benjamin CHKROUN, Carine PELEGRIN, Cécile DUMAS

Pour le Département du Val d'Oise : -

Pour les Communes et leurs groupements : Martine BERNARD, Nadine PORCHEZ

LE COMITE SYNDICAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5721,

VU l'arrêté préfectoral A 14 – 093 – SRCT du 24 mars 2014 portant création du SMAPP,

VU l'arrêté préfectoral A 16 – 297 – SRCT du 14 septembre 2016 portant modification des statuts du SMAPP,

VU l'arrêté préfectoral A 18 – 040 – SRCT du 22 janvier 2018 portant modification des statuts du SMAPP,

VU la délibération n°19-06 du 15 mars 2019 portant modification des statuts du SMAPP

CONSIDERANT qu'il est à présent nécessaire de modifier le nom du Syndicat pour qu'il soit en adéquation avec celui donné au périmètre d'aménagement : la Forêt de Maubuisson,

APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ A L'UNANIMITE

PREND ACTE de la modification de la dénomination du Syndicat qui devient :

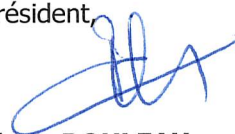
« Syndicat mixte d'aménagement de la Forêt de Maubuisson »

APPROUVE les statuts modifiés, annexés à la présente délibération,

DONNE POUVOIR au Président afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,



Philippe ROULEAU